



Compte-rendu du 17 mars 2015

Le dix-sept mars deux mil quinze, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 11 mars, s'est réuni, au restaurant solaire - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET et de Daniel DURAND, Adjoint, pour le vote du compte administratif.

Membres :	Présents : Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND, Daniel BOUILLON, Sandrine GALICHON, Fabrice CHENAUD, Marie-Christine CALLSEN, Adjoint ;
- en exercice :	19 Fernand DARGAUD, Joël CORNELOUP, Laurent PEGON, Bruno GALICHON,
- présents :	18 Cécile TALON, Cécile BURDIN, Karine ALMERAS, Elodie BERRAUD, Stéphanie
- votants :	18 MICHEL, Maryline PERRIN, Flavien FEUGERE, Delphine LINOIS, conseillers
- pouvoirs :	0 municipaux.
Quorum :	10

Absent : Yanisse DENAT.

Secrétaire : Daniel DURAND - Secrétaire auxiliaire : Martine BOUILLOT, secrétaire de mairie.

Conseil municipal du 24 février 2015 : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de la réunion du 24 février 2015.

Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes-rendus

Le conseil municipal fait le point sur les comptes rendus ci-dessous :

- Sécheresse Consultants des lundi 9 et vendredi 13 février pour l'aménagement de la voie verte : Jean-Victor THEVENET, Maire, a adressé un courrier à SNCF Réseau, avec copie à Charlieu-Belmont Communauté et au Conseil général, pour signaler le mauvais état du terrain après les travaux de démantèlement des voies. Des ponts et ponceaux sont impraticables. Il est impératif de les remettre en état et de les sécuriser notamment pour que la commune puisse continuer à nettoyer les abords des propriétés riveraines.
- Bureau municipal du lundi 16 février : sans observations.
- Commission communautaire Economie du mardi 17 février : sans observations.
- Voirie – Chemins – Aménagements du jeudi 19 février : sans observations.
- Conseil communautaire du jeudi 19 février : sans observations.
- Communication du lundi 2 mars : sans observations.
- Garderie et restaurant scolaires du mardi 3 mars : Marie-Christine CALLSEN fait part des observations qu'elle a reçues sur le rang des enfants allant du restaurant scolaire dans les écoles à 13 heures 20. Les enfants sont nombreux et vite dissipés ce qui est dangereux lors de la traversée des routes et parkings. Jean-Victor THEVENET rappelle l'intérêt de repenser l'organisation de la pause méridienne pour alléger ces rangs.
- Bureau municipal du jeudi 5 mars (élaboration de la proposition de BP 2015) : sera débattu ce soir.
- Voirie – Chemins – Aménagements du mardi 10 mars : Jean-Victor THEVENET informe qu'il entend user de sa délégation en matière de marchés publics pour choisir le tracteur pour le service de la voirie (il n'est pas commandé). Après réflexion, examen des avis d'élus responsables de la voirie et des agents utilisateurs, des tâches effectuées, il a opté pour le matériel de marque Claas. Il est question de cet achat depuis janvier et la commission ne parvenait pas à décider.

Décisions du maire : rendu compte au conseil municipal

Le conseil municipal prend connaissance des décisions que le maire a prises depuis sa dernière réunion en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal du 8 avril 2014. Elles concernent :

- le droit de préemption : non préemption d'une propriété bâtie rue de la République
- les marchés publics : commande de 6 options pour la construction de la nouvelle station d'épuration.

Publicité des marchés d'un montant supérieur à 20 000 € HT passés en 2014

Le conseil municipal prend connaissance des marchés publics passés en 2014.

Prestation	Fournisseur	Code postal	Date du marché	Montant TTC
Travaux - Réfection des façades de l'église - Renouvellement réseau eaux pluviales chemin de Santinante - Voirie communale	LAMURE SAS	42750	25/02/2014	79 351,20
	CHAVANY TP	42190	29/11/2013	24 115,72
	EIFFAGE	42120	16/05/2014	131 240,17
Fournitures - Gaz - Electricité - Repas du restaurant solaire	Gaz de France			29 562,21
	EDF			25 186,97
	CORALYS			48 585,64

Budget principal 2014 : Adoption du compte de gestion

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le compte de gestion 2014 établi par le trésorier. Ses montants concordent avec ceux du compte administratif dressé par le maire, ordonnateur.

Budget principal 2014 : Adoption du compte administratif

Le conseil municipal désigne Daniel DURAND, Adjoint, président de séance pour le vote du compte administratif. Il approuve ce document à l'unanimité des votants. Ses montants concordent avec ceux du compte de gestion dressé par le maire. Les deux sections sont excédentaires. Pour l'investissement, ceci est dû à l'encaissement des fonds légués par Mme BERTHIER et non utilisés à ce jour. L'excédent global de l'exercice s'élève à 732 667 € après intégration des restes à réaliser en recettes et en dépenses.

Budget principal 2015 : adoption du budget primitif

Le conseil municipal vote, à l'unanimité des votants, le budget primitif 2015 après avoir apporté quelques modifications à la proposition validée par le bureau municipal. La section de fonctionnement s'équilibre ainsi, en recettes et en dépenses, à la somme de 1 279 951 € avec un virement à la section d'investissement de 254 965 €.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 255 887 €. Elle prévoit :

- des travaux à Carillon, sur la voirie et les réseaux, au stade, au restaurant scolaire, au bourg (sécurisation de l'espace jeux utilisé par les enfants de la garderie scolaire), au cimetière, à l'église
- du matériel pour le dojo de la salle de sport, la mairie, le service technique, l'école publique, la signalisation et la sécurité, les illuminations de fin d'année
- l'acquisition de terrain puis son aménagement pour construire, entre autres, la nouvelle station d'épuration des eaux usées
- la révision du plan local d'urbanisme, des modifications du site internet, l'utilisation des fonds légués par Mme BERTHIER (destination non définie pour l'instant).

En revanche, le conseil municipal ne retient pas l'achat de buts de foot pour l'école publique, demande présentée en dernière minute et non discutée en commission (abstentions : 7 – POUR : 5 – CONTRE : 6).

Budget principal 2015 : affectation du résultat de l'exercice 2014 au budget primitif 2015

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2014 de 364 498,04 € à la section d'investissement du BP 2015.

Fiscalité : maintien du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, de maintenir les taux des taxes directes locales, à savoir : taxe d'habitation : 9,52 %, taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,60 % et taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,47 %, ce qui représente une recette de 473 026 €.

Subventions versées à l'école privée Notre-Dame des Vignes en 2015 : approbation de la convention de financement

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, la convention de financement à passer avec l'école privée pour 2015. Elle concerne les frais de fonctionnement matériel de l'école, les fournitures scolaires et les aides pour sorties scolaires des élèves domiciliés dans la commune.

Questions diverses

▪ Fermeture de l'institut médico éducatif de l'ADAPEI :

Le conseil municipal prend connaissance de la fermeture de l'institut de ST NIZIER SOUS CHARLIEU en juin 2015 suite à sa fusion avec celui de ROANNE. Les locaux devraient cependant continuer à être utilisés pendant 1 an pour des activités de pré apprentissage. S'il y a vente des biens à moyen terme, le conseil municipal s'interroge sur son éventuel achat. Les éducateurs souhaitent pouvoir continuer à utiliser la salle de sport pour leurs séances de sport adapté

Jean-Victor THEVENET, Maire, lève la séance à 22 heures 45.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 19 mars 2015.

Le secrétaire de séance,
Daniel DURAND

Le Maire,
Jean-Victor THEVENET

